

**ARRÊTÉ N° AG 412-2023 (ABROGE ARRÊTÉ N° AG 403-2023)
PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT PARKING RUE DES FUSAINS
A L'OCCASION DE TRAVAUX DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 AU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté AG73/2018 du 28 mars 2018 modifié et complété portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

Vu la demande de LOGISERVICES 403 rue Ampère 44590 DERVAL, d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle, rue des Fusains à AVALLON

Considérant que de ce fait, il y a lieu de prendre toutes les dispositions particulières et utiles en vue d'assurer la protection et la sécurité durant les travaux.

ARRÊTE

Article 1

Le stationnement des véhicules, hormis ceux de l'entreprise, est interdit afin de permettre l'installation d'une nacelle :

- Rue des Fusains – 7 places de stationnement au niveau du pignon droit du bâtiment situé 28-30-32 et 34.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire.

Article 2

Les dispositions ci-dessus s'appliquent du lundi 20 novembre 2023 à 8h00 au jeudi 23 novembre 2023 à 18h00.

Article 3

La signalisation temporaire est mise en place par l'entreprise intervenante.

Article 4

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° AG 403-2023, publié en date du 13 novembre 2023.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire

Non soumis au contrôle de légalité

Publié le **23 NOV. 2023**

AVALLON, le 21 novembre 2023

Le Maire,



Jamilah HABSAOUI